

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

24 – 45 - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022/2025

Rapport présenté par Madame ROUSSET-GOMEZ, maire-adjoint :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale de construction d'un projet social et familial de territoire partagé.

Elle devient le cadre contractuel de référence entre la CAF et les collectivités territoriales et vient remplacer les Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ).

La CTG se concrétise par un accord politique conclu pour 4 ou 5 ans entre la CAF et les collectivités territoriales.

En lien avec les différents schémas départementaux, et les plans de prévention de lutte contre la pauvreté, elle favorise la qualité de service en mettant en cohérence les interventions des collectivités, de la CAF et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Cet accord politique implique une mobilisation des élus locaux, du conseil d'administration de la CAF dans la conduite et le suivi de la démarche.

Par la signature de la CTG 2022/2025, la communauté de communes Lacq-Orthez et les communes d'Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx, Orthez et Puyoô au-delà des domaines de la petite enfance et de la jeunesse, s'engagent à un partenariat plus large.

Elle pose le cadre politique de référence sur des champs d'actions partagés élaboré à partir d'un diagnostic coconstruit qui peut porter sur les thématiques suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accompagnement à la parentalité, logement et cadre de vie, accès aux droits et inclusion numérique.

Les enjeux :

- Partager une vision globale du territoire de Lacq-Orthez,
- Mieux articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions du territoire,
- Mesurer l'impact des actions conduites,
- Offrir de nouvelles marges d'actions.

Les plus-values :

- Simplifier les relations partenariales par un diagnostic partagé et une convention unique,
- Renforcer le travail en transversalité entre les institutions et les acteurs locaux,
- Renforcer l'efficacité, la cohérence, la coordination entre acteurs aux profits des habitants,
- Rendre plus lisible les actions avec la construction d'un projet global pour la communauté de communes Lacq-Orthez et les communes d'Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx, Orthez et Puyoô,
- Dégager des moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales

Les financements :

Cette évolution embarque de nouvelles modalités de financement. En effet, les bonus territoire seront désormais payés directement aux gestionnaires de service et équipements et vont se substituer aux financements du CEJ arrivé à échéance le 31/12/2021.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux équipements et aux services aux familles du territoire.

La CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre, et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier, en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services. Cet engagement pourra s'ajuster en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Afin que les gestionnaires de services et équipements, les partenaires de la communauté de communes Lacq-Orthez et les communes d'Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx, Orthez et Puyoô puissent bénéficier d'acompte de bonus territoire dès 2023, le Conseil municipal est invité à acter l'engagement de la commune dans la démarche CTG et à la signer d'ici le 31 mars 2024.

La CTG intégrera :

- Un diagnostic partagé de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies,
- L'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les collectivités territoriales,
- Les enjeux et le plan d'actions de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des communes d'Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx, Orthez et Puyoô, par thématique,
- Les modalités d'intervention, de coopération et les moyens humains mobilisés à l'échelle communale et supra communale,
- Les modalités de pilotage et évaluation de la démarche communale et supra communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les enjeux, actions et modalités prévues dans la CTG 2022/2025,
- autorise Monsieur le Maire à signer la CTG 2022/2025.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le